



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Embargo au 18 novembre 2021

Delémont, le 17 novembre 2021

NOUVELLE HAUSSE MASSIVE DES PRIX DU GAZ PAR ENERGIE DU JURA SA (EDJ)

Le Conseil communal de Delémont demande à EDJ d'utiliser ses réserves pour protéger les consommateurs

Le prix du gaz s'est envolé cette année sur les marchés internationaux. Malgré une accalmie visible depuis quelques temps, EDJ a augmenté ses prix de 87,5% au 1er octobre 2021, ce qui a eu un impact fort sur les consommateurs finaux. A Delémont, le Conseil communal a absorbé une grande partie de cette dernière augmentation. Or, pour des raisons totalement incompréhensibles, EDJ vient d'annoncer une nouvelle hausse massive de ses tarifs, de 111%, au 1er décembre 2021. Afin d'éviter ce coup de massue supplémentaire pour les consommateurs, l'Exécutif delémontain demande à EDJ de revenir sur sa décision et d'utiliser ses réserves.

Le Conseil communal de Delémont est choqué de l'annonce faite par EDJ. En tant qu'actionnaire minoritaire d'EDJ, la Ville de Delémont exige la convocation immédiate d'une Assemblée générale extraordinaire. Il l'a fait savoir à EDJ par lettre recommandée adressée au Conseil d'administration le 9 novembre 2021. L'Exécutif delémontain demande à EDJ d'utiliser les réserves de l'entreprise, estimées à 2,2 millions de francs au 30 septembre 2020, pour absorber la nouvelle hausse annoncée de 111% et éviter ainsi de devoir la répercuter sur les ménages et les entreprises consommatrices de gaz. Les réserves d'EDJ ont été constituées par les consommateurs de gaz eux-mêmes pendant plusieurs années. Il n'est donc que justice que cet argent leur revienne en ces temps particulièrement difficiles.

En bout de chaîne, les clients consommateurs de gaz ont déjà fortement été mis à contribution en 2021, ce que le Conseil communal de Delémont regrette vivement. L'Exécutif delémontain refuse la mécanique consistant à simplement répercuter cette nouvelle flambée inexplicable des prix du gaz sur les consommateurs finaux. A ce stade, les tarifs du gaz demeurent donc provisoirement inchangés pour les clients des Services industriels de Delémont (SID) et ceci jusqu'au vote de l'Assemblée générale extraordinaire.

Absence de stratégie d'approvisionnement

Le Conseil communal de Delémont profite du présent communiqué pour déplorer l'absence d'une véritable stratégie d'approvisionnement de la part de la filière du gaz jurassienne, à savoir EDJ et Régio gaz SA (Régio gaz), qui se fournit auprès d'EDJ et fournit à son tour la Ville de Delémont et les communes actionnaires de Régio gaz. Cette stratégie d'approvisionnement est réclamée en vain depuis des années par l'Exécutif delémontain. L'histoire lui donne malheureusement raison car en l'absence de contrats d'approvisionnement à moyen et long terme, les clients subissent depuis quelques mois de plein fouet l'envolée des prix du gaz.

Le Conseil communal de Delémont est conscient de la gravité de la situation et entend se retirer de la structure Régio gaz, qui refuse de réagir depuis longtemps. La Ville de Delémont reprendra alors

le contrôle de sa stratégie d'approvisionnement en gaz dans l'intérêt des consommateurs. Ce retrait de Régiogaz a été validé par le Conseil de Ville de Delémont le 30 août 2021. Combattu par référendum, il fera l'objet d'un vote populaire le 13 février 2022.

Nouveau relevé intermédiaire conseillé par les SID

Comme pour la hausse des tarifs annoncée à court terme par EDJ au 1er octobre 2021, les SID invitent leurs clients à procéder à un relevé de leur compteur de gaz au 30 novembre 2021. Ainsi, au cas où la requête de la Ville de Delémont auprès de l'Assemblée générale extraordinaire devait être refusée et que les tarifs devaient être adaptés, les clients ne verraient les prix augmenter que pour leur consommation effective du mois décembre. A défaut, une facturation prorata temporis sera effectuée.

Le Conseil communal